

La légitime défense enfin devant le Parlement



Joachim Son-Forget (*Je suis français et européen* (JSFEE), ex-LREM) a déposé un projet de loi favorable à la légitime défense.

En terme de vocable parlementaire, il s'agit d'une proposition de loi *visant* à mieux définir le cadre de la légitime défense. Elle est présentée par Joachim SON-FORGET, Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, Christophe NAEGELEN, Jean-François PARIGI, Franck MARLIN, Emmanuelle MÉNARD, Bruno BILDE, Marie-France LORHO.

Le contexte

« La notion de légitime défense dans le droit français a été introduite dans le code Napoléon en 1810. Depuis, la législation et la jurisprudence ont évolué à de nombreuses reprises, tantôt dans une définition plus large du concept de légitime défense, comme au début des années 1980, tantôt dans une définition plus restrictive comme c'est le cas de la législation actuellement en vigueur ».

Le vrai problème est enfin attaqué

« la formulation restrictive de l'article 122-5 quant à la proportionnalité de la défense ne tient pas suffisamment compte de la réalité de la situation des personnes agressées, notamment :

– la peur, voire la panique, ressentie par la personne attaquée, qui ne lui permet pas toujours de respecter l'exigence de proportionnalité ; il s'agit là d'une impossibilité émotionnelle ;

– l'inadéquation entre l'exigence de proportionnalité et certaines situations qui ne sont pas mesurables ou quantifiables. Cela reviendrait à demander à une victime de s'adapter à l'agression pour se défendre alors que cela n'est pas toujours envisageable.

La victime, soumise à un stress intense, réagit généralement en fonction d'un seul impératif : celui de mettre fin à l'agression. Dans ce cas, on ne peut exiger de la victime qu'elle fasse preuve de mesure, et « qu'elle sorte sa règle et son compas pour mesurer si ses gestes défensifs sont proportionnés aux gestes agressifs de son assaillant » puisque celle-ci n'est plus en état d'appréhender la situation. Il s'agit là d'une impossibilité factuelle.

La prise en compte de ces facteurs dans le texte de loi contribuerait à entériner non pas un élément purement subjectif mais au contraire une réalité vécue par toute personne victime d'une agression. La praticabilité de cette notion dans le droit pénal est d'ailleurs illustrée par d'autres pays qui l'ont intégrée dans leur juridiction, notamment la Suisse et l'Allemagne.

Voilà enfin qui devrait s'attaquer au scandaleux déni de se défendre, défendre ses proches, défendre ses biens sans se retrouver à coup sûr jeté en prison. Avec pour effet que la racaille sait pouvoir s'attaquer sans risque à l'honnête citoyen et, qui plus est, de bénéficier de défenseurs entendus

par une certaine justice. », <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion2044.asp> et <https://www.nosdeputes.fr/15/document/2044>

Ce qui pourrait changer

Article 1^{er}

L'article 122-5 du Code pénal est complété par un alinéa ainsi rédigé : « En cas de disproportion entre l'acte de défense et l'agression elle-même, la personne qui se défend sous l'effet de panique ou de saisissement qui ont modifié sa perception de la réalité n'est pas pénalement responsable, si son état de panique ou de saisissement est directement causé par l'agression qu'elle a subie. »

Article 2

Au 1° de l'article 122-6 du Code pénal, les mots : « de nuit » sont supprimés.

Article 3

Au 2° de l'article 122-6 du Code pénal, après le mot : « auteurs » sont insérés les mots : « d'agressions physiques ».

N'oublions pas ceux qui travaillent depuis longtemps sur une réelle légitime défense

La question du déni de défense du citoyen et les abus d'interprétations de trop nombreux juges ont fait l'objet de nombreux articles ici. Il convient donc de citer ceux qui se battent depuis des années pour une évolution du droit à la légitime défense et qui sont la base technique de la nouvelle loi.

En espérant que les dispositions de la nouvelle loi soient au plus vite entérinées, souhaitons que la réflexion politique s'attache désormais aux causes profondes de l'explosion de la

délinquance en France et de celle importée.

Et livrer combat contre les mesures gouvernementales restrictives d'accès aux armes, leur détention, et le refus de permis de port d'armes dissimulées.

Vidéos

<https://youtu.be/XD4XJIKF9J4>

[Thibault de Montbrial](#)

https://youtu.be/0Uny6hmT_yA

**Interview « Thinkerview » de Thibault de Montbrial :
Terrorisme ou légitime défense ?**

<https://youtu.be/Wnwfai5ZyRQ>

<https://youtu.be/opkUHjeC2ic>

11 000 vols, 1 700 agressions et 260 viols ou tentatives de viol par jour en France... la justice française est aujourd'hui en échec face à l'augmentation de la délinquance

<https://youtu.be/Mc8rG0UFxdE>

<https://ripostelaique.com/larpac-et-linstitut-mirabeau-pour-la-legitime-defense-et-le-port-darme.html>

<https://ripostelaique.com/empechons-macron-et-sa-clique-de-nous-voler-nos-armes-a-feu.html>

<https://ripostelaique.com/armes-et-violents-les-nouveaux-voleurs-savent-quils-ne-risquent-rien.html>

<https://ripostelaique.com/francais-personne-ne-viendra-a-votre-secours.html>

<https://ripostelaique.com/face-aux-agressions-la-peur-doit-changer-de-camp.html>

<https://ripostelaique.com/securite-pour-un-citoyen-acteur-et-un-permis-de-port-darme-de-poing-dissimulee.html>

<https://ripostelaique.com/au-nom-de-la-liberte-de-defendre-sapeau-celle-de-ses-proches-et-ses-biens.html>

<https://ripostelaique.com/legitime-defense-pour-tous-contre-les-racailles.html>

<https://ripostelaique.com/voleur-tue-12-ans-de-prison-la-legitime-defense-est-a-redefinir-de-toute-urgence.html>

<https://ripostelaique.com/tuerie-au-texas-la-grande-manipulation-de-la-gauche-pour-desarmer-les-peuples.html>

<https://ripostelaique.com/israel-la-preuve-quil-faut-armed-les-francais.html>

<https://ripostelaique.com/attentats-les-citoyens-doivent-etre-armes-la-preuve-par-trois.html>

<https://ripostelaique.com/detenteurs-legaux-darmes-a-feu-un-nouveaudecret-vous-rend-hors-la-loi.html>

<https://ripostelaique.com/est-il-vraiment-scandaleux-de-tirer-sur-un-cambrioleur-qui-sintroduit-chez-vous.html>

<https://ripostelaique.com/comment-sortir-dune-justice-sinistree.html>

Liens utiles

<https://www.arpac.eu/pistes-pour-un-changement-legislatif/>

<http://www.unpact.net>

<https://www.institutpouurlajustice.org>

Jacques CHASSAING